Nations Unies S/PRST/2007/41



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5768e séance, le 24 octobre 2007, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité souligne la nécessité urgente d'un règlement politique global et durable au Darfour et se félicite vivement, à ce sujet, de l'organisation de pourparlers de paix à Sirte, le 27 octobre, sous la conduite de Jan Eliasson, Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies, et de Salim Salim, Envoyé spécial de l'Union africaine, qu'il assure de son soutien.

Le Conseil se déclare profondément préoccupé par la détérioration persistante de la sécurité et de la situation humanitaire au Darfour et engage toutes les parties à faire immédiatement montre de retenue, en évitant toutes représailles et escalade des tensions.

Le Conseil demande à toutes les parties d'assister aux pourparlers et d'y prendre pleinement part de façon constructive et, d'emblée, d'arrêter et d'observer sans délai une cessation des hostilités sous la supervision de l'ONU et de l'Union africaine. Il se déclare déterminé à prendre des mesures contre toute partie qui tenterait de saper le processus de paix, y compris en ne respectant pas cette cessation des hostilités ou en faisant obstacle aux pourparlers et activités de maintien de la paix ou d'aide humanitaire. Il considère en outre que la justice doit suivre son cours.

Le Conseil souligne qu'un règlement politique global et le déploiement réussi de la MINUAD sont indispensables au rétablissement de la paix et de la stabilité au Darfour. Il déplore vivement les retards enregistrés dans ce déploiement. À ce sujet, il demande aux États Membres de mettre d'urgence à disposition les unités d'aviation et de transport terrestre qui manquent à la Mission, et à toutes les parties de faciliter le déploiement effectif de la Mission dans les meilleurs délais.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le rapport sur la MINUAD qu'il lui présente tous les 30 jours, de l'évolution du processus politique, des obstacles rencontrés et de la situation sur le terrain. »

07-56313 (F) 241007 241007